

Protection sociale au Royaume-Uni (pré-Welfare Act 2012)

PARTAGE DE LA RESPONSABILITÉ

- **Département du Travail et des Pensions** : En charge du versement des pensions de bases et de la majorité des allocations.
- **Département pour l'Industrie, l'Innovation et les Compétences** : En charge du versement des indemnités de maternités, paternités et d'adoption.
- **HM Revenu & Customs** (administration fiscale de sa Majesté) : En charge des exonérations d'impôts (pour les familles nombreuses et les travailleurs pauvres). Verse également les allocations enfants.
- **Département de la Santé** : En charge des prestations en nature de l'assurance maladie.
- **Les autorités locales** : En charge du versement d'allocations "particulières" et d'une partie des aides aux logements.

ORGANISMES DE FINANCEMENTS

- **La Caisse d'assurance nationale** : Financée par les cotisations patronales et salariales.
- **Le Fond consolidé** : Dépendant du HM Revenu & Customs et financé par l'impôt.

PRESTATAIRES

- **Le Service des pensions** : Rattaché au Département du Travail et des Retraites, il verse les pensions de bases et les allocations aux personnes handicapées.
- **Les Jobcenters** : En charge des allocations chômage, bas salaires, accidents du travail...
- **Les autorités locales** : Prennent en charge une partie des aides aux logements.